

Conseil Municipal du 30 Novembre
Compte rendu

Etaient présents : A. FERIOLI, B. LEFEVRE, J. HERY, M SIATKA, H. KIEFFER, MC REICHART, E. LOMBARD, M. PERIN, D. SOLTANI, S. LEMAIRE, M. GERARD, R. MAILLARD, M. LACROIX, JM COLLARD,

Etaient absents avec pouvoir : M. GIRON pouvoir à S. LEMAIRE,
A. EICHWALD pouvoir à J.M. COLLARD,
S. MENNUNI-THIEBLEMONT pouvoir à M. GERARD,

Etait absente sans pouvoir : J. PLANTEGENET

Est élue secrétaire de séance : E. LOMBARD à l'unanimité

Lecture et signature du compte rendu du Conseil du 12 octobre 2021

Ordre du jour :

- **Appel à concurrence terrain multisports**: le maire rappelle que suite à l'appel à concurrence pour la réalisation de nos 4 terrains multisports et après analyse des offres la commission propose de retenir pour le lot 1 : l'entreprise CHARDOT pour la création des plateformes pour un montant de 67 268€ ht. Pour le lot 2, fourniture et pose des terrains, de retenir l'entreprise CAMMA SPORT pour un montant de 133 344.60€ ht.
- **Il est proposé au Conseil** d'accepter cette proposition, de valider le nouveau plan de financement (en annexe) et d'autoriser le maire à signer les marchés et tous les documents à intervenir.
 - o **Adopté à 17 pour et une abstention (R. MAILLARD)**
- **Appel à concurrence Voie Verte** : le maire rappelle au conseil que nous avons déposé le dossier de création d'une voie verte entre Euville et Vertuzey. Il précise que nous avons été retenu tant au niveau Préfecture (DETR) que la Région et le Département. Il est donc proposé au Conseil de lancer l'appel à concurrence. Le projet de dossier de consultation a été adressé à l'ensemble du Conseil.
 - o **Autorisation de lancer l'appel à concurrence adoptée à 17 pour et une abstention (R. MAILLARD)**
- **Commission consultative de Ville Issey** : le maire rappelle que suite à la démission de Grégory HUSSENET de la commission consultative de Ville-issey, il y avait lieu de lui trouver un remplaçant. Pour se faire il est proposé le nom de madame Anne marie MILLOT.
 - o **Cette désignation est acceptée à 16 pour et deux abstention (M. GIRON, R. MAILLARD)**

- **Logiciel COSOLUCE** : le maire rappelle que l'activité administrative de la mairie dépend du logiciel COSOLUCE. Son abonnement arrivant à terme, il est proposé de reconduire notre abonnement pour la nouvelle année. Pour info il est précisé que ce logiciel gère l'ensemble des services de la mairie : notamment, état civil, extrait, mariage, compta, budgets, dépannage, etc, le tout pour un montant de 7 390.55€ ht.
 - o **Ce renouvellement est accepté à 17 pour et une abstention (R. MAILLARD)**
- **Tablette ARDOIZ de la poste** : dans le cadre de nos ateliers informatiques, la poste est venue faire une démo avec leur produit appelé ARDOIZ, qui est plus simple de fonctionnement et donc plus adapté à nos anciens. Il est proposé au conseil d'en prendre une en location pour poursuivre ces formations qui pourrait intéresser d'autre personne. Compte tenu du devis proposé par la Poste de 350.40 € ttc et compte tenu du prix promotionnel annoncé sur la pub, le conseil pense qu'il serait plus avantageux d'acheter le produit plutôt que de le louer. La délibération est donc reportée et un nouveau devis sera demandé à la poste.
- **Décisions modificatives** : le maire informe que dans le cadre budgétaire, arrivant en fin d'année, il est nécessaire d'ajuster certains article du budget et ce afin de pouvoir régler certaines factures d'ici la fin de cette année. En annexe vous pourrez voir les arbitrages qui sont proposés.
 - o **Ces décisions sont adoptées à 16 pour et deux abstentions.**

La Secrétaire

E. LOMBARD